

États financiers du

Fonds Iman de Global

Le 30 juin 2024

Avis :

Les états financiers intermédiaires n'ont pas été révisés ni audités par les auditeurs externes du Fonds Iman de Global.

Fonds Iman de Global

Le 30 juin 2024

Table des matières

| | |
|--|-------|
| États de la situation financière | 1 |
| État des résultats et du résultat global | 2 |
| État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables | 3 |
| Tableaux des flux de trésorerie | 4 |
| Annexe du portefeuille | 5 |
| Notes annexes | 6 -15 |

Fonds Iman de Global

États de la situation financière

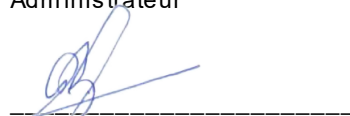
Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023

| | 2024 | 2023 |
|---|--------------------|--------------------|
| | \$ | \$ |
| Actif | | |
| Placements à la juste valeur par le biais du résultat net (note 6) | 196 752 614 | 154 426 672 |
| Trésorerie | 1 002 935 | 3 006 940 |
| Souscriptions à recevoir | 1 419 593 | 182 167 |
| Dividendes à recevoir | 128 587 | 101 802 |
| Autres sommes à recevoir | - | - |
| Total de l'actif | 199 303 729 | 157 717 581 |
| Passif | | |
| Rachats à payer | 174 654 | 7 262 |
| Frais de gestion à payer (note 8) | 360 441 | 298 872 |
| Total du passif | 535 095 | 306 134 |
| Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables | 198 768 634 | 157 411 447 |
| Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série | | |
| Série A | 128 081 479 | 103 182 885 |
| Série F | 70 687 155 | 54 227 562 |
| Parts émises et en circulation à la fin de la période (note 7) | | |
| Série A | 2 969 313 | 3 058 853 |
| Série F | 1 392 199 | 1 373 382 |
| Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part | | |
| Série A | 43,14 | 33,73 |
| Série F | 50,77 | 39,48 |

Approuvé par le conseil d'administration de
Les actifs de croissance Global inc., le gestionnaire du Fonds



Kevin Bavelaar
Administrateur



Chandar Singh
Administrateur



Matt Rispin
Administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers

Fonds Iman de Global

État des résultats et du résultat global

Pour les semestres clos les 30 juin 2024 et 2023 (non audité)

| | 2024 | 2023 |
|---|-------------------|-------------------|
| | \$ | \$ |
| Revenu | | |
| Revenu de dividendes | 1 091 715 | 1 001 202 |
| Autres revenus | 6 564 | 1 344 |
| Profit réalisé à la cession de placements | 15 963 549 | 3 177 559 |
| Variation de la plus-value (moins-value) latente sur les placements | 29 607 477 | 21 296 118 |
| Perte de change sur la trésorerie | (1 686) | (4 817) |
| | 46 667 619 | 25 471 406 |
| Charges | | |
| Frais de gestion (note 8) | 2 155 632 | 1 614 375 |
| Frais d'évaluation et d'administration | 226 032 | 211 409 |
| Retenues d'impôts à la source | 198 254 | 119 205 |
| Autres charges | 40 722 | 21 342 |
| Honoraires d'audit | 37 550 | 37 550 |
| Frais de garde | 25 203 | 17 079 |
| Frais d'inscription | 23 385 | 24 315 |
| Frais de transaction (note 9) | 10 678 | 5 143 |
| Frais du comité d'examen indépendant | 1 950 | 1 950 |
| Moins : charges absorbées par le gestionnaire du Fonds | (348 957) | (307 296) |
| | 2 370 449 | 1 745 072 |
| Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables | 44 297 170 | 23 726 334 |
| Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série (note 10) | | |
| Série A | 28 704 737 | 15 736 180 |
| Série F | 15 592 433 | 7 990 154 |
| Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part (note 10) | | |
| Série A | 9,42 | 5,25 |
| Série F | 11,29 | 6,28 |

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers

Fonds Iman de Global

État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour les semestres clos les 30 juin 2024 et 2023 (non audité)

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens.)

| 2024 | Série A | Série F | Total |
|---|-------------|-------------|--------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de l'exercice | 103 183 885 | 54 227 562 | 157 411 447 |
| Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables | 28 704 737 | 15 592 433 | 44 297 170 |
| Distributions | | | |
| Provenant de gains en capital | 148 | - | 148 |
| Total des distributions aux porteurs de parts rachetables | 148 | - | 148 |
| Transactions sur les parts rachetables | | | |
| Produit de l'émission de parts rachetables | 5 688 583 | 7 987 485 | 13 676 068 |
| Réinvestissements des distributions | (148) | - | (148) |
| Rachat de parts rachetables | (9 495 726) | (7 120 325) | (16 616 051) |
| Augmentation (diminution) nette provenant des transactions sur les parts rachetables | (3 807 291) | 867 160 | (2 940 131) |
| Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables | 24 897 594 | 16 459 593 | 41 357 187 |
| Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période | 128 081 479 | 70 687 155 | 198 768 634 |
| 2023 | Série A | Série F | Total |
| | \$ | \$ | \$ |
| Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de l'exercice | 81 863 659 | 39 931 317 | 121 794 976 |
| Ajustement lié à l'exercice précédent | (98 752) | (47 881) | (146 633) |
| Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables | 15 736 180 | 7 990 154 | 23 726 334 |
| Distributions | | | |
| Provenant de gains en capital | (102 450) | (50 797) | (153 247) |
| Total des distributions aux porteurs de parts rachetables | (102 450) | (50 797) | (153 247) |
| Transactions sur les parts rachetables | | | |
| Produit de l'émission de parts rachetables | 5 065 846 | 4 078 927 | 9 144 773 |
| Réinvestissements des distributions | 100 896 | 44 728 | 145 624 |
| Rachat de parts rachetables | (4 173 606) | (4 238 958) | (8 412 564) |
| Augmentation nette provenant des transactions sur les parts rachetables | 993 136 | (115 303) | 877 833 |
| Augmentation nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables | 16 626 866 | 7 824 054 | 24 450 920 |
| Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période | 98 391 773 | 47 707 490 | 146 099 263 |

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers

Fonds Iman de Global

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les semestres clos les 30 juin 2024 et 2023 (non audité)

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens.)

| | 2024 | 2023 |
|--|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | | |
| Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables | 44 297 170 | 23 726 334 |
| Ajustements pour tenir compte des éléments suivants : | | |
| Profit réalisé (perte réalisée) à la cession de placements | (15 963 549) | (3 177 559) |
| Variation de la (moins-value) latente sur les placements | (29 607 477) | (21 296 118) |
| (Diminution) augmentation des dividendes à recevoir | (26 785) | 67 106 |
| Augmentation des autres sommes à recevoir | - | 4 371 |
| Augmentation des frais de gestion à payer | 61 569 | 32 598 |
| Produit de la vente de placements | 44 449 694 | 17 063 130 |
| Achat de placements | (41 204 610) | (17 157 464) |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | 2 006 012 | (737 602) |
| Flux de trésorerie provenant des activités de financement | | |
| Produit de l'émission de parts rachetables | 12 438 642 | 8 936 987 |
| Rachat de parts rachetables | (16 448 659) | (8 278 847) |
| Distributions aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties | - | (7 623) |
| Trésorerie provenant des activités de financement | (4 010 017) | 650 517 |
| Augmentation (diminution) de la trésorerie | (2 004 005) | (87 085) |
| Trésorerie au début de l'exercice | 3 006 940 | 3 746 270 |
| Trésorerie à la fin de la période | 1 002 935 | 3 659 185 |
| Dividendes reçus, retenues nettes d'impôt à la source | 866 676 | 1 095 736 |

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers

Fonds Iman de Global

Annexe du portefeuille

Au 30 juin 2024

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens.)

| | Nombre d'actions | Coût moyen | Juste valeur |
|--|---------------------|--------------------|--------------------|
| Actions (99,0 %) | | \$ | \$ |
| France (1,7 %) | | | |
| Sanofi SA | 24 988 | 3 010 979 | 3 295 822 |
| Pays-Bas (2,9 %) | | | |
| ASML Holding N.V. | 4 029 | 1 911 719 | 5 696 967 |
| Suisse (2,4 %) | | | |
| Nestlé SA | 34 116 | 4 594 653 | 4 765 132 |
| Taiwan (4,6 %) | | | |
| Taiwan Semiconductor Manufacturing Company Limited, CAAE | 38 339 | 3 768 051 | 9 122 110 |
| Danemark (2,9 %) | | | |
| Novo Nordisk A/S | 29 518 | 4 549 477 | 5 837 148 |
| États-Unis (84,5 %) | | | |
| Alibaba Group Holding Limited, CAAE | 48 537 | 4 971 308 | 4 783 934 |
| Alphabet Inc., catégorie C | 71 127 | 7 551 952 | 17 859 157 |
| Amazon.com, Inc. | 63 469 | 12 308 918 | 16 790 396 |
| Apple Inc. | 60 284 | 8 941 143 | 17 381 268 |
| Chevron Corporation | 20 425 | 3 111 898 | 4 373 550 |
| Meta Platforms, Inc., catégorie A | 15 613 | 5 139 847 | 10 776 710 |
| Mastercard Incorporated - A | 9 416 | 4 303 943 | 5 686 465 |
| Microsoft Corporation | 28 895 | 5 987 595 | 17 679 152 |
| Mondelez International, Inc. — A | 35 561 | 3 237 873 | 3 185 643 |
| PepsiCo, Inc. | 22 202 | 3 880 160 | 5 012 698 |
| The Procter & Gamble Company | 19 959 | 2 713 552 | 4 506 007 |
| S&P Global Inc. | 5 967 | 2 733 411 | 3 643 097 |
| Tesla, Inc. | 13 630 | 5 170 351 | 3 692 135 |
| United Parcel Service, Inc., catégorie B | 27 281 | 4 944 350 | 5 110 753 |
| Visa Inc., catégorie A | 9 248 | 1 556 982 | 3 322 824 |
| Adobe Inc. | 6 261 | 4 520 236 | 4 761 446 |
| Advanced Micro Devices | 33 288 | 5 637 689 | 7 391 713 |
| Eli Lilly and Company | 8 913 | 2 280 668 | 11 046 751 |
| NVIDIA Corporation | 93 601 | 4 221 352 | 15 829 524 |
| Thermo Fisher Scientific Inc. | 6 872 | 5 067 229 | 5 202 212 |
| | | 98 280 457 | 168 035 435 |
| Total du coût et de la juste valeur des placements (99,0 %) | | 116 115 336 | 196 752 614 |
| Trésorerie (0,5 %) | | | 1 002 935 |
| Autres actifs, déduction faite des autres passifs (0,5 %) | | | 1 013 085 |
| Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (100,0 %) | | | 198 768 634 |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Fonds Iman de Global

Notes annexes

Le 30 juin 2024 et le 31 décembre 2023

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens.)

1. Organisation et généralités

Le Fonds Iman de Global (le « Fonds ») est une fiducie d'investissement à participation unitaire à capital variable, établie en vertu des lois de la province de l'Ontario. Le Fonds a été établi le 6 février 2009 et a commencé ses activités le 10 mars 2009. Les actifs de croissance Global inc. (« ACGI » ou le « gestionnaire du Fonds ») est le gestionnaire du Fonds, et CW Trust est le dépositaire du Fonds.

Le Fonds Iman de Global est un fonds d'actions mondiales socialement responsable qui respecte la charia et qui exclut certains types d'entreprises ou secteurs comme l'alcool, le tabac, les produits liés à la viande, les services financiers, les armes, la défense, le divertissement et le jeu.

Pour atteindre son objectif de placement fondamental, le Fonds effectuera des placements : a) directement dans des titres de capitaux propres de sociétés ouvertes inscrites à la série Dow Jones Islamic Market Titans 100 (IMXL); b) dans des instruments qui reflètent le rendement du IMXL ou des instruments qui reflètent le rendement d'une sélection de sociétés ouvertes inscrites à l'IMXL; et c) autres qui ont été jugés conformes à la charia par un comité consultatif de la charia.

Le siège social du Fonds est situé au 100 Mural Street, bureau 201, Richmond Hill (Ontario) L4B 1J3. Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le gestionnaire du Fonds le 26 août 2024.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »).

Les présents états financiers ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation et établis au coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers qui ont été présentés à la juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, comme il est décrit ci-dessous.

i) *Adoption des modifications à l'IAS 1 Présentation des états financiers :*

Le Fonds a adopté la norme de fourniture d'informations sur les méthodes comptables (modifications à l'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques IFRS 2) à partir du 1^{er} janvier 2023. Bien que ces modifications n'aient entraîné aucun changement des méthodes comptables elles-mêmes, elles ont eu une incidence sur les informations présentées dans les états financiers.

Les modifications exigent la présentation des méthodes comptables « significatives » plutôt que « principales ». Les modifications fournissent également des indications sur l'application du principe d'importance relative aux informations à fournir sur les méthodes comptables, ce qui aide les entités à fournir des informations utiles sur leurs méthodes comptables, dont les utilisateurs ont besoin pour comprendre d'autres informations dans les états financiers.

ii) *Adoption de modifications à l'IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs :*

Le Fonds a adopté la norme de fourniture d'informations sur les méthodes comptables (modifications à l'IAS 8) à partir du 1^{er} janvier 2023. Les modifications clarifient la façon dont les techniques d'évaluation et les données d'entrée sont utilisées pour établir les estimations comptables et définissent plus précisément la comptabilisation et les informations à fournir en cas de changements de méthodes comptables, de correction d'erreurs d'une période antérieure et de changements d'estimations comptables. La définition de changement d'estimation comptable a été supprimée.

La direction a examiné les conventions comptables et a mis à jour l'information présentée à la note 3, Sommaire des conventions comptables significatives, dans certains cas conformément aux modifications.

Fonds Iman de Global

Notes annexes

Le 30 juin 2024 et le 31 décembre 2023

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens.)

3. Méthodes comptables significatives

a) Comptabilisation, évaluation et classement des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur et sont décomptabilisés lorsque le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à leur propriété ou lorsque les flux de trésorerie arrivent à expiration. Les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur et sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est acquittée, annulée ou échue.

La radiation d'un actif financier (ou d'une partie de celui-ci) constitue un événement de décomptabilisation. Il y a radiation lorsque le Fonds n'a aucune attente raisonnable de récupérer les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier.

Une fois initialement comptabilisés à la juste valeur, les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») sont évalués à la juste valeur. Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des actifs financiers ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés dans l'état des résultats et du résultat global.

Actifs financiers

Le Fonds classe ses placements en fonction du modèle économique suivi pour la gestion de ces actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Le portefeuille d'actifs financiers est géré et la performance est évaluée selon la juste valeur. Le Fonds se concentre principalement sur l'information sur la juste valeur et utilise cette information pour évaluer le rendement des actifs et prendre des décisions. Le Fonds ne s'est pas prévalu de l'option prévoyant de désigner irrévocablement certains de ses titres de capitaux propres comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Par conséquent, tous les placements sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les achats et les ventes ordinaires de placements sont comptabilisés à la date d'opération, soit la date à laquelle le Fonds s'engage à acheter ou à vendre le placement.

Le revenu de dividendes provenant d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net est comptabilisé dans l'état des résultats et du résultat global à titre de revenu de dividendes lorsque le droit du Fonds de recevoir des paiements est établi, qu'il est probable que les avantages économiques associés au dividende iront au Fonds et que le montant du dividende peut être évalué de façon fiable.

Les profits (pertes) réalisés à la cession de placements et la variation de la plus-value (moins-value) latente des placements connexes sont comptabilisés dans l'état des résultats et du résultat global pour la période au cours de laquelle ils se produisent. La variation de la plus-value (moins-value) latente sur les placements est accumulée dans l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, mais n'est pas incluse dans les distributions aux porteurs de parts rachetables tant que ces profits (pertes) ne sont pas réalisés à la cession des placements.

La trésorerie, les dividendes à recevoir, les souscriptions à recevoir et les autres sommes à recevoir sont classés et évalués au coût amorti.

Passifs financiers

Les passifs financiers du Fonds, y compris les rachats à payer et les frais de gestion à payer, sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans les états de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser ces montants et qu'il y

Fonds Iman de Global

Notes annexes

Le 30 juin 2024 et le 31 décembre 2023

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens.)

3. Méthodes comptables significatives (suite)

Passifs financiers (suite)

a une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Aucun montant n'a été compensé à ce titre dans les états de la situation financière

Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un actif financier ou d'un passif financier classé et ultérieurement évalué autrement que par la juste valeur par le biais du résultat net sont inclus dans la juste valeur de l'instrument lors de sa comptabilisation initiale. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers et aux passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges dans l'état des résultats et du résultat global.

b) Retenues d'impôts à la source

Le Fonds est habituellement assujéti à des retenues d'impôt à la source exigées par certains pays sur le revenu de dividende et les gains en capital. Ce revenu et ces gains sont comptabilisés en fonction du montant brut, et les retenues d'impôt à la source sont présentées en tant que charge distincte dans l'état des résultats et du résultat global.

c) Dépréciation d'actifs financiers

Les éléments d'actif financiers évalués au coût amorti comprennent la trésorerie, les dividendes à recevoir, les souscriptions à recevoir et les autres sommes à recevoir.

À chaque date de clôture, le Fonds évalue la correction de valeur pour pertes au titre de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des dividendes à recevoir et des autres sommes à recevoir, à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Fonds évalue la correction de valeur pour pertes à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. Le Fonds détient sa trésorerie auprès de banques de l'annexe I et de banques à charte canadiennes. Étant donné la nature à court terme des sommes à recevoir et la qualité de crédit supérieure de celles-ci et de la trésorerie, le Fonds a déterminé que les corrections de valeur pour pertes de crédit attendues ne sont pas significatives.

d) Écart de change

Les souscriptions et les rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, soit également sa monnaie fonctionnelle et de présentation. Il s'agit de la monnaie qui représente le plus fidèlement l'incidence économique des opérations, des conditions et des événements sous-jacents du Fonds. Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans une monnaie fonctionnelle au moyen du taux de change en vigueur à la date d'opération.

Les actifs et les passifs libellés en monnaie étrangère sont convertis vers la monnaie de fonctionnement au moyen du taux de change en vigueur à la date d'évaluation.

Les profits et les pertes de change liés à la trésorerie sont présentés au poste « Perte de change sur la trésorerie » et ceux ayant trait aux placements sont présentés au poste « Profit réalisé à la cession de placements » et « Variation de la plus-value (moins-value) latente sur les placements » de l'état des résultats et du résultat global.

e) Distribution

Les produits gagnés par le Fonds sont distribués aux porteurs de parts au moins une fois par année, et ces distributions sont habituellement réinvesties par les porteurs de parts du Fonds. Les gains en capital nets réalisés (réduits par les reports prospectifs de pertes, le cas échéant) sont distribués aux porteurs

Fonds Iman de Global

Notes annexes

Le 30 juin 2024 et le 31 décembre 2023

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens.)

3. Méthodes comptables significatives (suite)

de parts en décembre de chaque exercice. Les profits et les pertes latents sont inclus dans l'actif net attribuable aux porteurs de parts et ne peuvent être distribués jusqu'à ce qu'ils soient réalisés. Les pertes en capital ne sont pas distribuées aux porteurs de parts, mais elles sont conservées pour être contrebalancées par tout autre gain en capital réalisé futur.

f) Classement des parts rachetables émises par le Fonds

Aux termes des normes IFRS, l'International Accounting Standard (« IAS ») 32 exige que les parts d'une entité qui comprennent une obligation contractuelle pour l'émetteur de racheter ou de rembourser ces parts contre de la trésorerie ou un autre actif financier soient classées en tant que passif financier. Les actifs nets attribuables aux porteurs de parts rachetables sont classés et évalués au coût amorti.

g) Valeur liquidative attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Pour chaque série de parts du Fonds, on calcule une valeur liquidative distincte en soustrayant la quote-part des passifs du Fonds revenant à la série de la quote-part des actifs du Fonds revenant à la même série, et en soustrayant de ce montant tous les passifs qui ont trait uniquement à une série précise. La valeur liquidative par part de chaque série est déterminée selon la valeur liquidative de la série divisée par le nombre de parts en circulation de cette série à la date d'évaluation.

h) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Dans l'état des résultats et du résultat global, une augmentation (une diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part correspond à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

4. Estimations et jugements comptables critiques

Aux fins de la préparation des états financiers, la direction doit exercer son jugement dans le cadre du processus d'application des méthodes comptables ainsi que procéder à des estimations et formuler des hypothèses concernant l'avenir. Les principaux jugements et les principales estimations du Fonds dans la préparation des présents états financiers sont présentés ci-dessous :

Classement et évaluation des placements

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le principal jugement consiste à désigner le portefeuille de placements comme étant à la JVRN. Le classement fournit de l'information fiable et plus pertinente en ce qui a trait à l'incidence des transactions, à la situation financière et aux flux de trésorerie du Régime.

5. Gestion des risques

Les mesures de gestion des risques du Fonds comprennent le contrôle de la conformité à la politique de placement du Fonds, comme il est indiqué dans le prospectus du Fonds. Le Fonds gère l'incidence de ces risques financiers sur la performance de son portefeuille en faisant appel à des conseillers de portefeuille professionnels externes et en supervisant leurs prestations de services. Les conseillers de portefeuille surveillent régulièrement les positions du Fonds et les activités du marché afin de gérer le portefeuille de placements en respectant les limites imposées par la politique de placement.

Les activités du Fonds l'exposent à divers types de risques financiers associés à ses stratégies de placement, aux instruments financiers et aux marchés dans lesquels il investit. Les principaux risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (y compris les autres risques de prix, de taux d'intérêt et de change). Le niveau de risque dépend des objectifs de placement du Fonds et des types de titres dans lesquels il investit. Ces risques, ainsi que les pratiques du Fonds en matière de gestion des risques sont décrits ci-dessous :

Fonds Iman de Global

Notes annexes

Le 30 juin 2024 et le 31 décembre 2023

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens.)

5. Gestion du risque (suite)

a) Risque de crédit

Le Fonds est exposé au risque de crédit, c'est-à-dire le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations, amenant de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Toutes les transactions sur les titres cotés sont réglées à la livraison par l'entremise de courtiers agréés.

Le risque de défaut est considéré comme minime, car la livraison des titres vendus n'a lieu qu'à la réception du paiement par le courtier. Dans le cas des achats, le paiement n'est effectué que lorsque les titres ont été reçus par le courtier. La transaction n'aura pas lieu si l'une des parties manque à ses obligations.

Le risque de crédit du Fonds est réputé être minimal, car la trésorerie représente une petite part du portefeuille total des placements. L'exposition maximale au risque de crédit lié à la trésorerie, aux souscriptions à recevoir, aux dividendes à recevoir et aux autres sommes à recevoir ne peut dépasser leur valeur comptable.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le Fonds pourrait être assujéti à des contraintes de liquidité en raison d'un volume insuffisant sur les marchés des titres du Fonds, ou les titres pourraient être assujéti à des restrictions juridiques ou contractuelles en ce qui a trait à leur revente. En outre, le Fonds est exposé au rachat quotidien en trésorerie de parts rachetables. Les parts du Fonds sont rachetables sur demande à la valeur liquidative actuelle par part, au gré du porteur de parts. Pour gérer le risque de liquidité, la majorité des actifs du Fonds sont investis dans des placements qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent facilement être cédés. De plus, le Fonds conserve suffisamment de Fonds en caisse pour financer les rachats prévus.

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, la totalité des passifs financiers du Fonds (à l'exception de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, qui est payable sur demande) était exigible à moins de trois mois.

c) Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de la trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix sur le marché. Le risque de marché comprend les autres risques de prix, de change et de taux d'intérêt. Le Fonds n'est pas exposé à un risque de taux d'intérêt significatif. Les conseillers du portefeuille de placements du Fonds tentent de réduire ces risques en faisant une révision périodique des conditions du marché et du rendement du portefeuille, ainsi qu'en apportant les changements nécessaires au portefeuille conformément aux objectifs de placement du Fonds.

i) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de la trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le Fonds détient des actifs et des passifs qui sont libellés en devises autres que le dollar canadien, qui est sa monnaie de fonctionnement; il est donc exposé au risque de change. De même, le Fonds peut conclure des contrats de change à terme avec l'intention première de contrebalancer ou de réduire les risques de change liés aux placements, ainsi que d'améliorer périodiquement le rendement du portefeuille.

Les tableaux suivants présentent un sommaire de l'exposition du Fonds au risque de change au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023. Si le taux de change entre le dollar canadien et les devises avait augmenté (diminué) de 10 %, toutes les autres variables demeurant par ailleurs constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait augmenté (diminué) de 19 679 253 \$ au 30 juin 2024 (15 443 017 \$ au 31 décembre 2023). En pratique, les résultats réels pourraient différer des données indiquées dans la présente analyse de sensibilité.

Fonds Iman de Global

Notes annexes

Le 30 juin 2024 et le 31 décembre 2023

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens.)

5. Gestion du risque (suite)

i) Risque de change (suite)

| 30 juin 2024 | Trésorerie | Placements à la juste valeur par le biais du résultat net | Exposition nette | Pourcentage de l'actif net |
|------------------|---------------|---|--------------------|----------------------------|
| | \$ | \$ | \$ | % |
| Euro | - | 8 992 789 | 8 992 789 | 4,5 % |
| Couronne danoise | - | 5 837 148 | 5 837 148 | 2,9 % |
| Franc suisse | - | 4 765 132 | 4 765 132 | 2,4 % |
| Dollar américain | 39 913 | 177 157 544 | 177 197 457 | 89,1 % |
| Total | 39 913 | 196 752 614 | 196 792 526 | 99,0 % |

31 décembre 2023

| | \$ | \$ | \$ | % |
|------------------|--------------|--------------------|--------------------|---------------|
| Euro | - | 7 908 413 | 7 908 413 | 5,0 % |
| Livre sterling | - | 4 799 344 | 4 799 344 | 3,0 % |
| Franc suisse | - | 3 830 602 | 3 830 602 | 2,5 % |
| Dollar américain | 3 496 | 137 888 313 | 137 891 809 | 87,6 % |
| Total | 3 496 | 154 426 672 | 154 430 168 | 98,1 % |

ii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant des risques de change ou de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier ou à son émetteur ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers semblables négociés sur le marché. Le gestionnaire du Fonds vise à atténuer ce risque grâce à une sélection minutieuse et une diversification de titres et d'autres instruments financiers selon les limites prévues par les objectifs et la stratégie de placement du Fonds.

Le tableau suivant présente l'incidence qu'aurait une variation de 10 % de l'indice de référence Dow Jones Islamic Market Titans 100 (« l'indice de référence ») sur l'actif net du Fonds, au moyen d'une corrélation historique entre le rendement du Fonds et le rendement des indices de référence du Fonds, au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, toutes autres variables demeurant par ailleurs constantes.

| | 30 juin 2024 | 31 décembre 2023 |
|----------------------------------|-------------------|-------------------|
| | \$ | \$ |
| Incidence sur l'actif net | 19 876 863 | 15 741 145 |

Cette analyse présume que toutes les autres variables sont demeurées les mêmes. La corrélation historique n'est pas forcément représentative de la corrélation future.

Fonds Iman de Global

Notes annexes

Le 30 juin 2024 et le 31 décembre 2023

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens.)

5. Gestion du risque (suite)

d) Risque de concentration

Le risque de concentration survient lorsque les expositions sont concentrées dans une même catégorie, qu'il s'agisse de l'emplacement géographique, du type de produit, du secteur ou du type de contrepartie.

Le tableau suivant présente un sommaire du risque de concentration du Fonds :

| Segment de marché | 30 juin 2024 | 31 décembre 2023 |
|---------------------------------------|-------------------------|-----------------------------|
| | % | % |
| Technologies de l'information | 58,1 % | 44,0 % |
| Soins de santé | 12,8 % | 12,9 % |
| Biens de consommation discrétionnaire | 12,7 % | 18,3 % |
| Biens de consommation de base | 8,8 % | 9,8 % |
| Produits industriels | 2,6 % | 2,4 % |
| Énergie | 2,2 % | 2,9 % |
| Services financiers | 1,8 % | 7,8 % |
| Total | 99,0 % | 98,1 % |

6. Évaluation de la juste valeur

Le Fonds classe la juste valeur de ses instruments financiers selon une hiérarchie où le plus haut niveau correspond aux cours cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1) et le niveau le plus bas correspond aux données d'entrées non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1 : Cours non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques, auxquels le gestionnaire peut avoir accès à la date d'évaluation.

Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement.

Niveau 3 : Données non observables pour l'actif ou le passif

Si des données d'entrée de différents niveaux sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement au sein de la hiérarchie est déterminé en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur. Les tableaux suivants, qui portent sur la hiérarchie des justes valeurs, présentent l'information sur les actifs et les passifs du Fonds évalués à leur juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023.

| 30 juin 2024 | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
|---|--------------------|-----------------|-----------------|--------------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Actifs financiers | | | | |
| Placements à la juste valeur par le biais du résultat net | 196 752 614 | - | - | 196 752 614 |
| Total des actifs financiers | 196 752 614 | - | - | 196 752 614 |

Fonds Iman de Global

Notes annexes

Le 30 juin 2024 et le 31 décembre 2023

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens.)

6. Évaluation de la juste valeur (suite)

| 31 décembre 2023 | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
|---|-------------|----------|----------|-------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Actifs financiers | | | | |
| Placements à la juste valeur par le biais du résultat net | 154 426 672 | - | - | 154 426 672 |
| Total des actifs financiers | 154 426 672 | - | - | 154 426 672 |

Aucun transfert entre les niveaux n'a été effectué au cours des périodes closes le 30 juin 2024 et le 31 décembre 2023.

Les valeurs comptables de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des dividendes à recevoir, d'autres sommes à recevoir, des rachats à payer et des frais de gestion à payer se rapprochent de leurs justes valeurs en raison de leur échéance à court terme.

7. Parts rachetables

Le Fonds peut émettre un nombre illimité de parts de chaque série.

Pour les périodes closes le 30 juin 2024 et le 31 décembre 2023, le nombre de parts émises, rachetées et en circulation est présenté dans le tableau suivant :

| | Série A | | Série F | |
|--|------------------|-----------|------------------|-----------|
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| Parts en circulation au début de la période | 3 058 853 | 2 979 297 | 1 373 382 | 1 255 792 |
| Parts rachetables émises | 146 947 | 289 367 | 156 604 | 224 887 |
| Parts rachetables rachetées | (217 159) | (217 890) | (154 236) | (165 732) |
| Parts émises au réinvestissement de distributions | (4) | 52 090 | - | 20 654 |
| Parts échangées dans le Fonds | - | - | 16 449 | 37 781 |
| Parts échangées hors du Fonds | (19 324) | (44 011) | - | - |
| Parts en circulation à la fin de la période | 2 969 313 | 3 058 853 | 1 392 199 | 1 373 382 |

Le nombre de parts échangées est basé sur la valeur liquidative quotidienne respective par part de chaque série.

8. Frais de gestion et autres charges

Frais de gestion et transactions entre parties liées

Le Fonds verse au gestionnaire du Fonds des frais de gestion annuels allant jusqu'à 2,5 % pour les parts de la série A et à 1,5 % pour les parts de la série F, qui sont assujettis à la taxe de vente harmonisée, selon le cas. Les frais de gestion sont calculés et comptabilisés quotidiennement et versés chaque mois en fonction de la valeur liquidative moyenne quotidienne du Fonds. Pour la période close le 30 juin 2024, les frais de gestion se sont établis à 2 155 632 \$ (1 614 375 \$ au 30 juin 2023), dont une tranche de 360 441 \$ (298 872 \$ au 31 décembre 2023) demeure à payer.

Fonds Iman de Global

Notes annexes

Le 30 juin 2024 et le 31 décembre 2023

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens.)

8. Frais de gestion et autres charges (suite)

Au 30 juin 2024, Global RESP Corporation, une entité sous contrôle commun avec ACGI, détenait une tranche de 0 \$ (2 251 133 \$ au 31 décembre 2023) des parts du Fonds. Au cours de l'exercice, Global RESP Corporation a reçu des distributions de 0 \$ (35,888 \$ au 31 décembre 2023).

Charges

Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges directes qui ont trait à ses activités, comme les commissions et les frais de courtage (note 9), les taxes, les honoraires d'audit et les frais juridiques, les frais de garde et les autres charges. Chaque série de parts du Fonds est responsable des charges d'exploitation qui se rapportent précisément à celle-ci.

Au cours des périodes closes le 30 juin 2024 et le 31 décembre 2023, le gestionnaire du Fonds a payé toutes les charges du Fonds, à l'exception des commissions et des frais de courtage. Le gestionnaire de fonds peut mettre fin à ces paiements à tout moment sans préavis.

Les opérations entre parties liées comprennent également la rémunération des membres du conseil d'administration qui composent le comité d'examen indépendant. La rémunération du comité pour la période close le 30 juin 2024 s'est élevée à 1 950 \$ (1 950 \$ au 30 juin 2023).

9. Commissions de courtage

Pour la période close le 30 juin 2024, le Fonds a payé la somme de 10 678 \$ (5 143 \$ au 30 juin 2023) en commissions de courtage et autres frais de transaction.

10. Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Les tableaux suivants présentent le calcul de l'augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, pour les périodes closes le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023 :

| Série A | 30 juin 2024 | 30 juin 2023 |
|--|-------------------------|-------------------------|
| | \$ | \$ |
| Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables | 28 704 737 | 15 736 180 |
| Nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de l'exercice | 3 046 738 | 2 999 470 |
| Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part | 9,42 | 5,25 |
| | | |
| Série F | 30 juin 2024 | 30 juin 2023 |
| | \$ | \$ |
| Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables | 15 592 433 | 7 990 154 |
| Nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de l'exercice | 1 380 824 | 1 271 921 |
| Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part | 11,29 | 6,28 |

Fonds Iman de Global

Notes annexes

Le 30 juin 2024 et le 31 décembre 2023

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens.)

11. Impôt sur le revenu

Le Fonds est admissible comme Fonds communs de placement en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »). Les revenus du Fonds sont assujettis à l'impôt, y compris les gains en capital nets réalisés, pour l'exercice où ces montants ne sont pas payés aux porteurs de parts ni à payer aux porteurs de parts à la fin de l'exercice. L'impôt sur les gains nets réalisés non payés ou à payer par le Fonds est généralement recouvré conformément aux dispositions de remboursement de la LIR et de la loi de l'impôt sur le revenu des provinces, à mesure que les rachats sont effectués.

Le Fonds s'assure que des distributions suffisantes de revenus et de gains en capital nets réalisés sont faites aux porteurs de parts inscrits pour le Fonds, afin qu'aucune charge d'impôt sur le résultat ne soit requise dans les états financiers.

Le Fonds a une perte autre qu'en capital aux fins de l'impôt sur le revenu de 260 201 \$ qui peut être portée en diminution du bénéfice net et des gains réalisés aux fins de l'impôt au cours d'exercices futurs.

12. Gestion du capital

Le capital du Fonds est constitué des composantes de l'actif net attribuable aux porteurs de parts et dont le montant s'élève à 198 768 634 \$ selon les états de la situation financière. Le Fonds a l'obligation de restituer les cotisations des porteurs de parts à l'échéance ou à la résiliation. Les parts sont rachetables quotidiennement à la valeur liquidative par part calculée le jour d'évaluation. Toutes les demandes d'achat, d'échange ou de rachat de parts d'une série du Fonds reçues par le gestionnaire avant 16 h (heure de l'Est) un jour ouvrable seront exécutées ce même jour, selon la valeur liquidative de la série concernée ce jour ouvrable. Les demandes reçues par le gestionnaire après 16 h (heure de l'Est) un jour ouvrable seront exécutées le jour ouvrable suivant, selon la valeur liquidative par part de la série concernée le jour ouvrable suivant.

Dans des cas exceptionnels, le Fonds peut suspendre le droit des investisseurs de demander le rachat de leurs parts. Le gestionnaire peut suspendre le droit de demander le rachat des parts du Fonds ou reporter la date de paiement au moment du rachat : a) pendant toute période de suspension des activités normales de négociation sur une bourse où sont cotés des titres qui, dans l'ensemble, représentent plus de 50 % de l'actif total du Fonds en valeur ou en exposition au marché sous-jacent, sans tenir compte du passif, et en l'absence d'une autre bourse constituant une solution de rechange raisonnablement pratique pour la négociation de ces titres; ou b) avec l'autorisation préalable de la Commission. Sauf en cas de suspension par le gestionnaire du droit de demander le rachat de parts, les investisseurs peuvent demander à tout moment le rachat de leurs parts en espèces, à la valeur liquidative par part de leur série de parts. Des frais d'opérations à court terme peuvent s'appliquer. L'investisseur peut demander le rachat de la totalité ou d'une partie de ses parts un jour ouvrable en remettant à son courtier un ordre de rachat écrit. La demande doit être signée par l'investisseur et, afin de protéger les investisseurs, le gestionnaire peut exiger que la signature de l'investisseur soit garantie par un garant qu'il juge acceptable.

À la liquidation du Fonds, les parts de chaque série du Fonds donneront généralement droit à une distribution, correspondant à la part proportionnelle de cette série dans l'actif net du Fonds moins les frais du Fonds attribuables à cette série. Les droits et modalités rattachés aux parts du Fonds ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions rattachées à ces parts et aux dispositions de la déclaration de fiducie. Le prospectus simplifié comporte une description des séries de parts offertes par le Fonds et des critères d'admissibilité rattachés à chaque série de parts.

Aucune modification n'a été effectuée à l'égard du capital géré par le gestionnaire de fonds pour la période close 30 juin 2024.